

**Conseil de Communauté
Séance du 4 juin 2015**

Date de la convocation 27 mai 2015

L'an deux mille quinze, le quatre juin à 20 h 30 mn, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (C.C.M.A.) s'est réuni, au siège de la collectivité, conformément à l'Article 2, 3^{ème} Alinéa, de l'Arrêté Préfectoral n° 2013143-008 du 23 mai 2013 portant création de la C.C.M.A., modifié sous la présidence de M. Daniel LENOIR, Président et après convocations régulières faites à domicile.

Présents :

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Averton	PICHONNIER Jean-Paul	
Boulay les Ifs	LEGAY Yves	
Champfrémont	PIQUET Patrick	
Chevaigné du Maine		DELILE Roger
Couptrain	LECOQ Gérard	
Courcité	DAUVERCHAIN Yves	
Crennes sur Fraubée	de POIX Loïc	
Gesvres	DUVALLET Denis	
Javron les Chapelles	RAMON Stéphanie	
	BAYEL Jean-Claude	
	GOUPIL Corinne	
La Pallu	LEBLANC Sylvain	
Le Ham		FORTIN Mickael
Lignières Orgères		RIPEAUX Gabriel
Loupfougères	BOURGAULT Dominique	
Madré	BLANCHARD Bernard	
Neuilly le Vendin	CHESNEAU Daniel	
Pré en Pail	GESLAIN Denis	
	PICHEREAU Mariane	
	DUPLAINE Loïc	
Ravigny	FROGER Michel	
Saint Aignan de Couptrain	BLANCHARD Geneviève	
Saint Aubin du Désert		

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Saint Calais du Désert	GUILMEAU Henri	
Saint Cyr en Pail		BRINDEAU Christian
Saint Germain de Coulamer		BELLANGER Guy
Saint Mars du Desert	SAVER Gaspard	
Saint Pierre des Nids	AUREGAN Christelle	
	GOMBERT Jean-Luc	
	PRIOUL Colette	
	de PADIRAC Hervé	
Saint Samson	MILLET Marie-Renée	
Villaines la Juhel	LENOIR Daniel	
	CAILLAUD Pascal	
	TREINEN Renée	
	BESSE Marie-Françoise	
Villepail	FOUQUET Abel	

* ayant voix délibérative en l'absence du délégué titulaire

Excusé(e)(s) :

Courcité M. MADELON Patrick
 Javron les Chapelles M. RATTIER Daniel
 Pré en Pail Mme PAILLÉ Virginie et M. CORTES Yves
 Saint Aubin du Désert M. HESLOIN Marcel
 Saint Pierre des Nids M. RAPHY Jean
 Villaines la Juhel Mme CHAILLOU Laetitia, M. SOUTIF Guy, M. PRINCE Michel,
 Mme PERRIER Raymonde

Excusé(e)(s) et remplacé(e)(s) :

Chevaigné du Maine M. ROULLAND Claude remplacé par M. DELILE Roger
 Le Ham Mme ROULLAND Diane remplacée par M. FORTIN Mickaël
 Lignièrès Orgères M. LELIEVRE Raymond remplacé par M. RIPEAUX Gabriel
 St Cyr en Pail M. LECOURET Jean-Luc remplacé par M. BRINDEAU Christian
 St Germain de Coulamer M. DILIS Alain remplacé par M. BELLANGER Guy

Pouvoir(s) :

M. HESLOIN Marcel à M. PICHONNIER Jean-Paul
 M. RAPHY Jean à Mme AUREGAN Christelle
 Mme CHAILLOU Laëtitia à M. CAILLAUD Pascal

Secrétaire de séance : M. Hervé de PADIRAC

En présence de :

Mme BOY Véronique, Directrice Générale des Services
 Mme LAROCHE Huguette, Directrice Générale Adjointe
 M. BEAUDOUIN Stéphane, Responsable Service Culture

Membres en exercice	46	Membres présents	36	Quorum	23
Nombre de procuration.....	3	Membres votants	39		

Désignation du Secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes procède à la désignation du secrétaire de séance. **M. Hervé de PADIRAC est désigné à l'unanimité.**

Compte rendu séance précédente

Le Président soumet à approbation le compte rendu du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes en date du 21 mai 2015. **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

Délibération n° 2015CCMA98

CULTURE – Les grands axes de la politique culturelle de la C.C.M.A.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 – Transmission et accès

DECIDE DE DEFENDRE un service public de la culture attaché à la diversité culturelle en favorisant la transmission (particulièrement aux plus jeunes) et l'accès à l'expression des formes artistiques les plus variées (notamment du répertoire classique),

Article 2 – Expression

DECIDE DE PERMETTRE au plus grand nombre d'exprimer sa part de créativité tout en soutenant la création artistique contemporaine en l'invitant sur notre territoire (résidence), en privilégiant le lien social et l'animation culturelle,

Article 3 - Transversalité

DECIDE D'ASSUMER une transversalité à travers les différents services de la collectivité (réseau lecture, saison culturelle, SIVU, tourisme..) pour une meilleure interactivité,

Article 4 – Soutien

DECIDE D'APPORTER un soutien aux associations culturelles du territoire et œuvrer en complémentarité avec les différents partenaires au rayonnement de notre territoire,

Article 5 – Promotion

DECIDE DE PROMOUVOIR la culture sur la CCMA comme un facteur de création de richesses et de développement économique en recherchant à nouer des partenariats avec les entreprises du territoire (mécénat).

Délibération n°2015CCMA099

Maison de Santé Pré en Pail – Esquisse n° 2

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Esquisse

DE PRENDRE ACTE de l'esquisse n° 2 proposée par le Cabinet de Maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé à Pré en Pail ;

Article 2 : Observations

SOUHAITE que soient étudiés :

- plusieurs systèmes de chauffage : chaudière à granulés bois, électrique.
- l'éventuelle suppression du décrochement arrière (salle d'attente)

Délibération n° 2015CCMA100

T.E.P.C.V. - Réserve Parlementaire

CONSIDERANT que la Collectivité se voit doter d'une réserve parlementaire à hauteur de 20 000 € dans le cadre de sa reconnaissance T.E.P.C.V. ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la C.C.M.A. de déposer un projet avec délibération et plan de financement auprès du Ministère avant le 30 juin 2015 ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : projet

RETIENT le projet d'isolation du Centre de Ressources Intercommunal ;

Article 2. plan de financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération ainsi qu'il suit :

DEPENSES	82 500 € H.T.
<u>RECETTES prévisionnelles</u>	<u>82 500 € H.T.</u>
Réserve Parlementaire	20 000 € H.T.
Fonds propres	62 500 € H.T.

Article 3 : subvention

SOLLICITE une aide financière au titre de la réserve parlementaire.

Délibération n° 2015CCMA101

T.E.P.C.V. – Comité de Pilotage – Membres extérieurs

VU la délibération n° 2014CCMA077 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} avril 2015 portant volonté d'inscrire la transition énergétique comme priorité du développement du territoire, fixant la composition du Comité de Pilotage ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner les personnes extérieures membres du Comité de Pilotage ;

CONSIDERANT l'avis du Bureau réuni le 27 mai 2015 ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 :

PROPOSE les représentants des partenaires ci-après :

○ **Agriculteurs :**

- 2 agriculteurs à retenir à partir d'une proposition de 3 ou 4 noms de la Chambre d'Agriculture
- 2 agriculteurs secteur Nord (M. Christian BRINDEAU – St Cyr en Pail et M. Hervé GUILMEAU – St Calais du Désert)
- 2 agriculteurs secteur Sud (Mme Marie Françoise BRIZARD – Courcité et M. Laurent FLECHARD de Loupfougères)
- Un représentant du FDCIVAM

○ **Artisans**

- M. Denis CHURIN, Président de la CAPEB
- M. Jacques LANGLAIS, Représentant de la Fédération du Bâtiment
- M. Xavier RICORDEAU, Menuisier à Javron les Chapelles

○ **Industriels**

- M. Christophe COUSIN, SOFACEM
- M. Yves TRICOT, TRYBA
- M. Dominique RAMON, Volailles RAMON
- M. Yannick CHOPIN, Palettes 53
- M. Vincent GALLIZIA, Granulats Expansés de la Mayenne

○ **Associations (1 représentant par structure)**

- « Jardin Vivant » Villaines la Juhel (Président M. Pascal CAILLAUD)
- « V.T.T. Villaines la Juhel » - M. Martial BOUGLE
- « Jardin Malin » M. René COTARD, St Pierre des Nids
- M. Etienne PAILLARD, CER France Mayenne Sarthe

➤ **Des partenaires publics**

- Les Communes membres : via 3 ou 4 élus (et en lien avec le Conseil des Maires) :

- M. Dominique BOURGAULT
- M. Loïc de POIX
- M. Jean-Luc LECOURT
- M. Hervé de PADIRAC

- Le Département de la Mayenne :

- 1 technicien M. LEMARIE Christophe
- 1 élu Mme AUREGAN Christelle

- La Direction Départementale des Territoires
- Les Chambres consulaires : 1 représentant pour chacun
 - Chambre Agriculture (M. Gérard CLOUET)
 - Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Délibération n° 2015CCMA102

T.E.P.C.V. – Filière Bois « de l'arbre au bois énergie »

VU la délibération n° 2014CCMA077 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} avril 2015 portant volonté d'inscrire la transition énergétique comme priorité du développement du territoire, fixant la composition du Comité de Pilotage ;

CONSIDERANT que la C.C.M.A doit mener une réflexion sur la filière « de l'arbre au bois énergie ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 – plan d'actions

VALIDE le plan d'actions ci-dessous :

	OBJECTIFS	ACTIONS	FAIT	À FAIRE	ACTEURS
L'arbre	Connaître	Plans bocagers	X sur 14 communes	X sur le reste	Chambre d'Agriculture, PNRNM
	Planter	Aide à la plantation	X		Conseil départemental
		Défi 1 arbre = 1 habitant haie, particuliers, espaces publics		X	Collectivités particuliers, écoles
	Exploiter	Formations à la taille, à l'exploitation		X	CRPF, Chambre d'Agriculture
		Proposer des plans de gestion individuels		X	Chambre d'Agriculture
	Expérimenter	Planter dans les espaces communaux différentes espèces pour évaluer la résistance sur le moyen terme au changement climatique		X	Chambre d'Agriculture
		Essayer différentes techniques de regarnissage pour les haies dégradées Mettre en place des sites pilotes		X	Chambre d'agriculture, agriculteurs
	Bûches	Démarche qualité (Pays de Loire bois bûches)	(quantité respectée, humidité contrôlée...)		X
Valorisation Acteurs locaux		Promouvoir les vendeurs locaux de bois bûches		X	Professionnels
Promouvoir la consommation de bois bûches		Promouvoir les nouveaux équipements à poêles,		X	Fabricants FD CUMA, artisans locaux
		Promouvoir les vendeurs locaux d'appareils		X	Artisans locaux

	OBJECTIFS	ACTIONS	FAIT	À FAIRE	ACTEURS		
Bois déchiqueté	Exemplarité des collectivités locales (chaudières)	Recensement des chaudières potentielles		X	FD CUMA, ATLANBOIS		
		Visites à destination des élus		X	FD CUMA, ATLANBOIS		
	démarche qualité	engager une démarche "qualité" pour tous stades de la filière	X		Conseil Départemental, SCIC		
	Rassurer sur la filière	Plateformes	X		SCIC		
		évaluer le gisement	X		PNRNM, FD CUMA		
		Augmenter la valorisation du gisement local de bois		X	Agriculteurs locaux, propriétaires, FD CUMA		
	Augmenter la demande en bois déchiqueté	Recenser toutes les chaudières potentielles (collectivités, entreprises, EPHAD, ...)			X	FD CUMA	
		Rencontrer ces clients potentiels			X		
	Former les agents en charge du suivi	Rencontre entre avec les gestionnaires de chaudières			X	FD CUMA	
Granulés	Exemplarité des collectivités locales (chaudières)	Recenser les chaudières potentielles			X		
		Promouvoir le granulé auprès des collectivités locales			X	Conseil départemental	
	Promouvoir les acteurs locaux	Recenser les professionnels locaux et les valoriser			juin-15	FD CUMA	
	Augmenter la démarche en granulés	Recenser les chaudières potentielles (collectivités, industries, EPHAD, ...)				X	FD CUMA
		Valoriser cette énergie granulé auprès de tous les publics				X	
	Créer une filière locale	Évaluer la possibilité de faire émerger une filière locale				X	
Le déchet bois : une énergie	Exemplarité des collectivités	Valoriser énergétiquement le bois de déchèterie				X	Conseil départemental, ADEME
	Impliquer les professionnels locaux	Recensement des acteurs locaux (palettes, ...)				X	
	Créer localement une économie circulaire autour du déchet bois	Bourse du déchet				X	Conseil départemental, ADEME

Délibération n° 2015CCMA103

SAGE Sarthe Amont - Désignation Commission Locale de l'Eau

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs est concernée par le SAGE Sarthe Amont ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, elle doit désigner un Représentant au sein de son Conseil lequel sera identifié comme l'interlocuteur de l'E.P.C.I. auprès de la Commission Locale de l'Eau ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Désignation

DESIGNE M. Dominique BOURGAULT en qualité de Représentant de la collectivité appelé à siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Délégations données au Président

Monsieur le Président informe les Membres des décisions qu'il aura prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçu par délibération n° 2014CCMA070b du Conseil de Communauté en date du 29 Avril 2014.

- ✓ Marché Fossés : Entreprise GAUTIER FRERES
Montant de l'offre retenue : 16 140 € H.T. sur la base du DQE non contractuel
- ✓ Marché voirie : Entreprise LOCHARD BEAUCE
 - **Lot 1 Rechargements** : 193 972 € H.T. sur la base du DQE non contractuel
 - **Lot 2 : Enduits de renouvellement** : 80 930 € H.T. sur la base du DQE non contractuel
 - **Lot 3 : Point à temps** : 68 550 € H.T. sur la base du DQE non contractuel
- ✓ Marché Fauchage d'accotement et débroussaillage :
 - **Lot 1 : Lignièrès Orgères, Saint Samson, Saint Calais du Désert, Couptrain, Neuilly le vendin, La Pallu** : GAUTIER FRERES
 - **Lot 2 : Saint Aignan de Couptrain, Saint Cyr en Pail, Javron les Chapelles, Madré, Chevaigné du Maine** : GAUTIER FRERES
 - **Lot 3 : Pré en Pail, Boulay les Ifs, Champfrémont, Ravigny, Saint Pierre des Nids** : GAUTIER FRERES
 - Prix unitaire Fauchage : 25 € HT/km
 - Prix unitaire Fauchage débroussaillage : 170,20 € HT/km
 - **Lot 4 : Gesvres, Averton, Saint Aubin du Désert, Saint Mars du Désert, Saint Germain de Coulamer, Courcité** : LEMOINE TP
 - Prix unitaire Fauchage : 28 €
 - Prix unitaire Fauchage débroussaillage : 168,50 € H.T.
 - **Lot 5 : Villaines la Juhel, Loupfougères, Le Ham, Crennes sur Fraubée, Villepail** : COUANON
 - Prix unitaire Fauchage : 33,02 € H.T. / km
 - Prix unitaire Fauchage débroussaillage : 152,98 € H.T.